

NOM _____ Prénom _____

Licence FFS n° _____

Club _____

Tél. _____ Mail _____

Recommandé par _____ président(e) du club.

Signature du représentant du club :

Souhaite participer aux formations :

- Initiateur Biathlon de tir à 10 mètres (CSMJ ; 11 septembre 2021)
- Accompagnateur Biathlon à 50 mètres (FFS ; dates à venir)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'accès aux formations, « initiateur de tir à 10m » et « accompagnateur de séances de tir à 50m » dispensées par le Comité de Ski du Massif Jurassien et la Fédération Française de Ski, est soumis à certaines conditions.

Par la mise en place de ces formations, l'objectif est de former des personnes au bénéfice de la discipline biathlon, des clubs et des jeunes compétiteurs. L'intérêt est donc collectif et non individuel.

Toute personne qui bénéficie de ces formations s'engage

-A s'investir régulièrement au sein de son club et/ou d'un regroupement de clubs dans le domaine de l'initiation du tir à 10 m et/ou l'aide à l'encadrement de séances de tir à 50 m.

-A participer bénévolement à l'organisation d'un minimum de 2 compétitions du circuit régional de biathlon et d'1 compétition nationale organisée par la commission biathlon du Comité de Ski du Massif Jurassien, soit un minimum de 3 compétitions par saison.

Les bénéficiaires des formations tir seront donc systématiquement sollicités lors de l'organisation de ces compétitions.

La validation de ces formations est requise pour accéder aux pas de tir du Massif Jurassien. Toutefois elle n'en est pas pour autant un droit de libre accès.

L'accès aux différents sites est réglementé, vous devez donc prendre contact avec les gestionnaires pour en connaître les modalités d'accès avec les groupes que vous accompagnez.

Pour rappel, l'accès individuel avec un biathlète U15 n'est pas autorisé sur les sites d'Arçon et de la Seigne.

J'ai pris connaissance des conditions de participation aux formations tir ; je les accepte sans restriction et m'engage à les respecter.

A _____, le _____

Signature